



TERMES ET CONDITIONS

Le programme de privilèges CONFETTI est fourni par Eye-In Inc. pour les Investissements Morguard Limitée (le « fournisseur »), qui exploite Place Rosemère ("PR"). Cet accord est entre l'individu et le fournisseur au nom de PR.

Veuillez lire attentivement l'intégralité cet accord.

La participation d'un individu au programme CONFETTI, en tant que membre, confirme son acceptation des termes et conditions de cet accord (appelés les « termes et conditions du programme ») et, en conséquence, l'individu accepte d'être lié par cet accord même s'il ou elle ne l'a pas lu. Cet accord contient des dispositions qui peuvent limiter les droits de la personne, telles que la section « Aucune responsabilité ». Copyright © 2024 Confetti. Tous les droits sont réservés.

Le programme appartient au fournisseur et est protégé par des droits d'auteur, et contient des marques de commerce du fournisseur et / ou d'autres. Vous ne pouvez reproduire en partie ou en totalité le programme CONFETTI de Place Rosemère. L'utilisation non autorisée du programme peut enfreindre les droits d'auteur, les marques de commerce et d'autres lois. CONFETTI est un programme de privilèges du centre commercial qui récompense ses membres pour leurs visites et leurs achats à PR. Les membres sont éligibles pour recevoir certaines offres et autres privilèges, qui peuvent ou non être identifiés à l'avance.

1. ADMISSIBILITÉ

Aucun achat n'est requis pour être membre du programme. Cependant, les individus doivent avoir au moins 16 ans pour devenir membres. Les employés et détaillants du centre commercial de PR sont autorisés à devenir membres en cochant la case prévue à cet effet.

2. INSCRIPTION

Les adhésions sont limitées à un compte par personne, ce qui signifie que le profil CONFETTI d'un membre ne peut être connecté qu'à un seul appareil mobile à la fois. Seuls les membres de la famille domiciliant à la même adresse sont autorisés à participer sur un même compte Confetti.

Voir les détails de l'inscription dans la section [Fonctionnement de CONFETTI](#)

Toute inscription qui est illisible, incomplète ou faite de manière frauduleuse sera disqualifiée. Tout participant ou toute personne tentant de s'y inscrire par un moyen contraire au règlement officiel du programme ou qui perturbe autrement le fonctionnement du programme CONFETTI ou qui est de nature à être injuste envers les autres participants ou participants éventuels sera

exclus des différents concours et déclaré non éligible aux récompenses et privilèges offerts par le programme. Les inscriptions deviennent la propriété du fournisseur.

3. PARTICIPATION AU PROGRAMME

La plateforme CONFETTI est un système Web qui assure le suivi de la participation continue de chaque membre au programme. Des confettis sont attribués aux membres pour leur participation et / ou leurs interactions avec le programme, y compris (sans limitation) la fréquence des visites, les recommandations de nouveaux membres, la participation à des événements et la numérisation de reçus. Les confettis valables pour un concours sont accumulés par les membres lors de la période du concours en cours. La durée des concours peut être appelée à changer sans préavis.

Voir les détails de la participation au programme dans la section [Fonctionnement de CONFETTI](#)

4. RÉCUPÉRATION DES PRIX

Avant de venir récupérer un prix, il est important de vérifier que vous avez reçu une confirmation par courriel ou téléphone afin de connaître les modalités de réceptions et la date à partir de laquelle vous pourrez venir récupérer votre prix.

Les membres disposent d'une période de 90 jours à compter de la date du tirage pour réclamer leur prix. Passé ce délai, la validité de celui-ci expirera, et aucune notification ne sera émise.

5. ENREGISTREMENT DES REÇUS POUR LES ACHATS

Les informations sur les achats des membres seront utilisées pour créer un profil CONFETTI pour chaque membre dans le but d'accumuler des confettis virtuels, de personnaliser des offres et privilèges aux membres tout au long du programme. Les membres peuvent soumettre des photos de leurs propres reçus à l'aide de l'appareil photo de la plateforme. **Le reçu complet doit être photographié et lisible : le montant total, le nom et l'adresse du magasin ainsi que la date doivent toujours être visibles.** Le montant total indiqué doit correspondre à la valeur totale des biens échangés incluant les taxes et les promotions applicables, et excluant les pourboires. Dans la grande majorité des situations, le montant à inscrire correspond au montant « Total » sur le reçu. En outre, seuls les achats effectués par un membre ou par un membre de la même famille seront acceptés, tout autre reçu numérisé sera considéré comme non valide.

Pour toute question concernant les reçus, vous pouvez annoter les reçus (sans masquer les valeurs) et / ou envoyer un courriel à confetti@eyeinmedia.com.

6. REÇUS NON ACCEPTÉS

Les achats qui ne sont pas acceptés sont les suivants : achats en ligne (voir ci-dessous), factures de téléphone (sauf s'il existe une preuve de paiement dans une boutique de téléphonie située à PR), reçus en double, reçus de l'échange de devises, des paiements de factures de carte de crédit, des relevés bancaires et de tout reçu qui ne mentionne pas le nom et l'emplacement du magasin.

Seuls les reçus d'achats effectués par des membres de la famille domiciliant à la même adresse sont éligibles. Les reçus d'achats effectués par d'autres personnes ne sont pas éligibles, ils doivent avoir leur propre compte (ex : achat effectué par une amie ou un collègue...). Le non-respect de cette règle pourrait conduire à une disqualification ou une sanction, voir la section 9 Disqualification.

Si un reçu a été rejeté et que vous souhaitez contester cette décision, vous pouvez envoyer un courriel à confetti@eyeinmedia.com

a. Achats en ligne

Les achats effectués en ligne ne sont pas éligibles, même si le ramassage est prévu à Place Rosemère (également appelé ramassage à l'auto, paid pickup etc...). 2 exceptions s'appliquent pour les livraisons de restaurants et les achats en magasin qui nécessitent une commande (si l'article n'était pas disponible au moment de l'achat), voir plus bas dans la liste des exceptions et situations spécifiques.

7. REÇUS ÉLECTRONIQUES

Place Rosemère encourage les membres de Confetti à protéger la planète et réduire l'utilisation du papier. Les reçus électroniques sont acceptés, et peuvent être ajoutés à la plateforme en prenant une capture d'écran du reçu. Le montant total, le nom et l'adresse du magasin ainsi que la date doivent toujours être visibles. Les reçus électroniques doivent également être envoyés par courriel à recu-confetti@eyeinmedia.com.

8. EXCEPTIONS ET SITUATIONS SPÉCIFIQUES

b. Livraison de restaurants

Les achats de nourriture en livraison sont acceptés si l'emplacement du restaurant est visible sur le reçu et permet de l'identifier comme appartenant à Place Rosemère.

c. Achats en magasin avec commande

Les achats effectués en magasin mais nécessitant une commande (si l'article n'était pas disponible au moment de l'achat) sont acceptés, tant que le reçu dispose de la preuve d'un paiement effectué en magasin.

d. Achats de Cartes-Cadeaux

L'achat de cartes-cadeaux pour offrir à d'autres personnes est éligible pour recevoir des confettis, que ce soit dans les magasins de Place Rosemère ou des cartes-cadeaux du Centre commercial Place Rosemère (que vous pouvez acheter ici <https://placerosemere.cardfront.net>). Notez que vous ne pouvez pas recevoir des points à la fois pour l'achat d'une carte-cadeau, et un paiement que vous avez effectué avec cette même carte-cadeau. Les cartes-cadeaux gagnées ou échangées contre des points confettis ne sont pas éligibles.

e. Utilisation de cartes-cadeaux et bons d'achats

Payer avec des cartes-cadeaux ou des bons d'achats (y compris gagnés ou échangés par le programme Confetti), est considéré comme un mode de paiement, et est inclus dans le montant total à indiquer dans la facture.

Exemple : si le membre achète un vêtement pour 120\$ en utilisant une carte-cadeau de 50\$, même si le reçu indique que le membre a payé 70\$ avec sa propre carte de crédit, il doit entrer 120\$ pour sa facture.

f. Rabais et promotions

Les promotions doivent être déduites du montant total des reçus.

Exemple : si le membre achète un vêtement pour 100\$ avec un rabais de 20%, il doit entrer 80\$ pour sa facture.

g. Abonnements

Les abonnements ou paiements récurrents (ex : mensuels) à Place Rosemère sont éligibles pour recevoir des Confettis. Les membres devront numériser une preuve de paiement pour chaque période.

h. Échanges et remboursements

Un reçu concernant un échange ou remboursement est seulement éligible si la valeur du ou des nouveaux articles achetés est supérieure à l'achat original. Pour tout échange de ce type, seul le montant dépensé lors de la nouvelle transaction sera comptabilisé (c'est-à-dire le montant total). Pour obtenir le nombre total de Confettis, il sera nécessaire de numériser la facture de l'achat original ET celle du retour/échange.

Notez que tout reçu ayant un montant total négatif suite à un remboursement ou échange sera rejeté.

Exemple : Un membre achète une robe pour 100\$, puis retourne dans le magasin pour la faire échanger contre des bottes à 150\$. Afin d'obtenir tous ses Confettis, le membre devra numériser le premier reçu et indiquer une valeur de 100\$, puis le deuxième reçu concernant l'échange avec une valeur totale de 50\$.

9. DISQUALIFICATION

Lors du déroulement du programme CONFETTI, Place Rosemère organise régulièrement des concours. À défaut de respecter chacune des conditions énoncées dans le présent règlement, les participants sélectionnés seront disqualifiés des concours et ne pourront recevoir aucun prix. Dans ce cas, le fournisseur se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de sélectionner d'autres participants comme gagnant éventuel du prix.

En cas d'infraction grave commise à l'encontre du déroulement du programme CONFETTI ou d'un de ses membres, une sanction d'exclusion définitive du programme pourrait être prononcée.

10. CONFIDENTIALITÉ

Lorsqu'un membre participe au programme, les informations personnelles sont collectées à partir de la plateforme CONFETTI. Les informations fournies par le membre lorsqu'il répond à des sondages menés par PR; et les informations fournies par le membre lors de son inscription au Programme et / ou en relation avec sa participation au programme, ne sont pas utilisées à des fins autres que celle d'alimenter le programme et à des fins de marketing ou d'expérience client. Les informations peuvent être combinées, utilisées pour nous aider à mieux comprendre et servir nos clients, y compris, sans s'y limiter, les éléments suivants: pour administrer le programme, y compris en fournissant aux membres des communications ainsi que des offres, les avantages et privilèges du programme, et de vérifier la participation des membres au programme; pour personnaliser les offres, les avantages privilèges disponibles pour les membres du programme; pour fournir aux membres, ou autrement répondre aux demandes des membres, des informations et / ou des services, y compris, des bulletins électroniques, des programmes de marketing, des transmissions à un ami ou d'autres options dans nos programmes de marketing; pour fournir aux membres des informations sur les nouveaux produits ou services, les événements à PR, les événements que PR parraine, y compris, les concours, tirages au sort et sondages, et d'autres offres spéciales et programmes de marketing (qui peuvent inclure des informations sur le fournisseur et la filiale de PR, les entreprises et les détaillants, ainsi que d'autres programmes auxquels l'un d'eux est impliqué; pour améliorer l'expérience de nos clients à PR, sur le site Web placerosemere.com et leur participation au programme; pour analyser les comportements des clients et mener des recherches et des analyses et mesurer différemment l'efficacité de nos efforts de marketing en ligne et hors ligne et développer des produits, des services et des programmes de marketing; coordonner les activités du programme et les communications avec d'autres programmes de marketing menés par nous. Les informations personnelles ne sont pas partagées avec des tiers sauf si cela est nécessaire pour alimenter le programme et pour fournir des services de marketing ou d'expérience client. Les fournisseurs de programmes ne vendent ni ne louent à des tiers les informations personnelles fournies par les membres. Les fournisseurs ou prestataires de services autorisés à vendre ou à louer ces informations personnelles, ne sont pas autorisés à utiliser de manière indépendante les informations personnelles des membres à leurs propres fins, y compris, mais sans s'y limiter, à des fins de marketing direct. Cependant, les informations agrégées sur les membres peuvent être combinées et utilisées à des fins de recherche, d'analyse comparative et autres utilisations similaires. De plus, des informations personnelles peuvent être divulguées dans le cadre d'un transfert ou d'une vente d'entreprise ou d'actifs, du respect des lois applicables et / ou d'une enquête sur une fraude ou une violation de cet accord (y compris les présentes conditions du programme) et d'autres activités similaires. Les informations personnelles ainsi collectées, utilisées et divulguées seront conservées pendant une période minimale de 6 mois et une période maximale de 2 ans. Les informations personnelles collectées par le biais du programme font partie de la liste de contacts du programme et sont conservées jusqu'à ce que le membre mette fin à sa participation au programme (ou pendant 2 ans à compter de la dernière date de transaction).

Une fois les informations personnelles expirées, elles seront détruites, effacées ou rendues anonymes. Une preuve d'identité sous la forme d'une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement peut être demandée lors de divers éléments du programme. Cependant, le défaut de fournir les informations demandées peut entraîner l'inéligibilité à rejoindre le programme, la perte d'une offre ou d'un avantage ou la résiliation de l'adhésion. Pour les membres utilisant l'application, une adresse courriel unique est requise pour participer au programme. Les

membres ayant des questions liées à la confidentialité doivent se référer à la politique de confidentialité sur www.morguard.com/privacy.

En participant aux concours organisés par CONFETTI, les personnes gagnantes des différents concours autorisent les organisateurs du concours à utiliser leur noms, photographies, voix et/ou images à des fins publicitaires et ce, sans aucune forme de rémunération.

11. CONTACTEZ-NOUS

Les membres doivent contacter le service client de CONFETTI (confetti@eyeinmedia.com) si un membre a besoin de mettre à jour ou de vérifier ses informations personnelles, ou de supprimer ses informations personnelles de la base de données active du fournisseur. Cela sera exécuté dans les 10 jours sauf si les informations doivent être conservées pour la résolution des litiges ou le dépannage ou pour d'autres raisons juridiques ou commerciales valides).

12. DONNÉES ET ANNULATION DU PROGRAMME

Le fournisseur ne supprimera pas les informations d'utilisation historiques des membres, mais en dissociera plutôt les informations personnellement identifiables. Aucun fournisseur, PR, ses détaillants, fournisseurs ou prestataires de services ne sera tenu responsable des dommages accessoires, indirects ou consécutifs (y compris, sans s'y limiter, la perte de profit, de revenus ou d'utilisation) découlant de ou en relation avec le programme, que ce soit par contrat, garantie, délit (y compris négligence, qu'elle soit active, passive ou imputée), la responsabilité du fait des produits, la responsabilité stricte ou toute autre théorie, même si l'un d'entre eux a été informé de la possibilité de tels dommages. En aucun cas, le fournisseur, PR, ses détaillants, fournisseurs ou prestataires de services ne pourront être tenus responsables de l'accès non autorisé ou de la modification, du vol ou de la destruction d'un compte de programme, d'une adhésion ou d'une carte de membre, d'une mauvaise utilisation ou moyens ou appareils frauduleux par le membre ou tout tiers, ou à la suite de tout retard ou erreur résultant de toute circonstance hors de leur contrôle. Vous ne pouvez percevoir aucun dommage du Prestataire pour quelque raison que ce soit (que ce soit en vertu des théories juridiques du contrat, délit, négligence, responsabilité stricte, application de la loi ou autre). Le Prestataire se fonde sur ces limitations lorsqu'il conclut cet accord et définit les frais, le cas échéant. Ils constituent une partie fondamentale et essentielle de notre arrangement et s'appliquent même si cet accord n'a pas atteint son objectif fondamental ou essentiel ou a été fondamentalement violé.

Le programme est nul là où ou dans la mesure où il est interdit par la loi, et il est soumis à toutes les lois et réglementations fédérales, provinciales et municipales applicables. Les changements apportés au fournisseur des conditions du programme peuvent modifier cet accord à tout moment en publiant un avis sur le site Web confetti.placerosemere.com ou par d'autres moyens de communication, par exemple par courriel, par notifications de mise à jour pour l'application ou en cours d'écriture. Le fournisseur peut également, à sa seule discrétion et à tout moment, cesser de fournir le programme en tout ou en partie, avec ou sans préavis aux membres et autres. En outre, le fournisseur peut effectuer des programmes test de temps en temps qui peuvent avoir des conditions supplémentaires ou différentes de celles décrites dans le présent accord. Cependant, le fournisseur n'a aucune obligation d'étendre ou de poursuivre un programme test et peut l'interrompre à tout moment. Si le fournisseur modifie l'un de ces termes et conditions, y compris les conditions du programme, ou met en œuvre un programme test, le fournisseur n'a

aucune responsabilité d'appliquer rétroactivement des offres ou des avantages ou toute autre récompense ou privilège.

13. APPLE ET GOOGLE

1. Apple ne participe d'aucune façon à ce concours. Apple n'est en aucun cas commanditaire de ce concours.
2. Google ne participe d'aucune façon à ce concours. Google n'est en aucun cas commanditaire de ce concours.